

Enfin, le 27 novembre paraissait dans le même journal un article écrit, après tant d'autres, pour masquer aux yeux du peuple, la violation des promesses faites à l'électorat, article dans lequel, reproduisant des doctrines déjà condamnées par l'Episcopat, particulièrement dans la dernière lettre collective, on nie à l'autorité ecclésiastique: 1° le droit de déterminer la nature, le mode et la suffisance de l'enseignement religieux qui doit être donné aux enfants catholiques; 2° le droit de rien exiger ni commander pour assurer l'efficacité de cet enseignement; 3° le droit d'interdire aux enfants catholiques les écoles mixtes, athées ou protestantes. du moment que le pouvoir civil concède une demi-heure d'enseignement religieux en dehors des heures de classes: toutes prétentions aussi contraires aux droits sacrés de l'Eglise que préjudiciables aux intérêts des âmes.

C'en est assez, N. T. C. F., et Nous jugeons, après mûr examen, que c'est pour Nous un impérieux devoir de protéger, par un acte définitif, vos consciences de chrétiens et de catholiques contre les écrits d'une feuille aussi dangereuse.

C'est pourquoi le Saint Nom de Dieu invoqué, et usant des pouvoirs formellement reconnus à Notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'index publiées par ordre du concile de Trente, Nous Archevêque et Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, interdisons formellement et sous peine de faute grave et de refus des sacrements, de lire le journal l'*Electeur*, de s'y abonner, d'y collaborer, de le vendre ou de l'encourager d'une manière quelconque. Nous faisons les mêmes défenses à tous les ecclésiastiques sans exception même ceux ayant une permission de l'"Index," sous peine de suspense "ipso facto." Et parce que, par cette condamnation, Nous désirons atteindre non pas seulement le titre de l'*Electeur*, mais surtout les doctrines pernicieuses que ce journal répand dans l'esprit de nos populations, Nous conjurons en même temps les fidèles de cesser de recevoir tout journal qui osera émettre les mêmes idées mal-saines et manifester le même esprit d'insoumission à l'autorité religieuse. Vous avez soin d'éloigner de vos foyers tout ce qui pourrait compromettre la santé de vos familles; soyez plus vigilants encore lorsqu'il s'agit de vous protéger, vous et vos enfants, contre la pire des maladies contagieuses, celle qui s'attaque à l'âme pour en amoindrir et quelquefois même pour en éteindre totalement la foi.